

ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

POSTE :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 35 ;

A EWIG,
Rue Flichet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Décembre 1878.

Chronique générale.

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Il y a longtemps qu'on l'a dit : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser la vérité. » Dans certain manifeste, il ne s'agit pas de la déguiser, mais de la supprimer pour la remplacer par des mensonges politiques.

« D'après le manifeste des gauches, c'est une majorité sénatoriale aussi révolutionnaire que celle de la Chambre basse qui doit produire l'HARMONIE DES POUVOIRS, c'est l'abdication morale du chef de l'Etat qui doit rétablir l'ORDRE DANS L'ÉTAT, c'est la grandeur de la République qui a fait le succès de l'EXPOSITION, c'est à la haute influence de la République française qu'il faut attribuer le MAINTIEN DE LA PAIX.

« Les députés et les sénateurs des gauches représentent seuls la nation tout entière. C'est la nation entière qui a prescrit et invalidé quatre-vingts élus du suffrage universel.

« On calomnie la République du 13 décembre en l'accusant de perpétuer l'état révolutionnaire, de violenter la volonté des électeurs, d'opprimer, de proscrire les minorités, de violer la Constitution et de remplacer la liberté par le despotisme, le droit par le bon plaisir.

« Voilà les principales contre-vérités que contient le manifeste des gauches.

« Il faut vraiment que les auteurs de ce factum comptent bien sur l'aveuglement, la naïveté ou le fanatisme d'une partie des électeurs, pour publier aussi imprudemment de semblables contre-vérités.

« Le manifeste des gauches convie les électeurs à faire leur choix entre la politique constitutionnelle et républicaine qu'ils peu-

vent nommer, et la politique des conservateurs, la politique d'une coalition sans nom, qui ne saurait avouer sa pensée et qui ne peut offrir au pays « qu'une révolution suivie d'une guerre de Prétendants. »

« En vérité, n'est-il pas bien téméraire de la part des signataires de ce manifeste d'accuser ainsi les conservateurs de représenter la Révolution, de les traiter en perturbateurs du repos public, et de leur reprocher de ne pouvoir donner un nom à leur politique ?

« Les deux termes qui conviennent aux deux politiques différentes de la majorité de la Chambre des députés et de la majorité du Sénat sont faciles à trouver : la première s'appellera l'ANARCHIE, la seconde le PATRIOTISME.

« L'histoire de la Révolution de 1870 confirmera ces deux noms aux deux politiques différentes des deux camps, et il ne faudra pas attendre un grand nombre d'années pour constater que la politique des gauches conduit aux catastrophes, et que la République modérée, le maintien de la Constitution ne sont possibles qu'avec un SENAT CONSERVATEUR. »

Le même journal dit encore :

« L'attention publique, un instant concentrée sur les débats parlementaires et sur la séance de clôture, se reporte aujourd'hui sur ce manifeste des gauches sénatoriales, lancé comme la flèche du Parthe au moment de la retraite.

« Les lieux-communs y abondent comme dans tous les pastiches de ce genre ; mais ce qui n'y abonde pas, c'est la retenue et la modestie. Libre aux républicains de se mirer dans des verres grossissants et de croire à leur propre grandeur en se regardant ; mais qu'à la face de l'Europe ils osent parler de leur influence au dehors et du prestige de leur diplomatie, c'est vraiment pousser loin l'audace de l'hyperbole. Comme les anciens augures, les rédacteurs de ce factum n'ont pu certainement se regarder sans rire en écrivant des déclarations aussi risquées que celle-ci :

« A la même heure, la diplomatie convoquait un Congrès à Berlin. La France y a été représentée. Sa voix a été écoutée et son influence n'a pas été étrangère au maintien de la paix. »

« La France y a été représentée. » Quel honneur !

« Sa voix a été écoutée. » Comment ! elle a pu parler, elle a pu se faire écouter. Comment ! on a fait cette grâce à une nation de 36 millions d'habitants, qui a plusieurs fois dominé l'Europe quand elle était en Monarchie, et ce sont des républicains qui avouent qu'on leur a fait beaucoup d'honneur en ne mettant pas leur ambassadeur à la porte du Congrès !

« Cette naïve bouffonnerie, cette humble fanfaronnade n'a pu sortir que d'une plume républicaine. Mais quelle opinion ces gens-là ont-ils donc des Français de leur temps, s'ils croient les éblouir par de pareils artifices ! »

La journée des adieux au Parlement de Versailles aura été mauvaise pour tout le monde : mauvaise pour le Sénat qui, après avoir très-sagement adopté l'amendement de M. de Belcastel, l'a tristement abandonné en se déjugant, ce qui est peu flatteur pour un corps délibérant ; mauvaise pour le ministère qui avait très-honorablement adhéré à l'amendement et qui a dû reculer devant l'obstination d'une intraitable majorité ; mauvaise enfin pour cette majorité elle-même qu'un pareil vote devrait déconsidérer et dépopulariser dans les campagnes, si les masses rurales apprenaient ce que sont les républicains qui ont repoussé un crédit destiné à la charité et profitable à l'indigence.

Mais sauront-elles jamais la vérité sur ce point ? La petite presse parisienne qui seule pénètre dans les chaumières est infectée de radicalisme, et saura bien, cette fois encore, surprendre la bonne foi des ruraux en leur faisant accroire que c'est dans leur intérêt que les républicains combattent les curés qui veulent rétablir la dime et tous les privilèges

de l'ancien clergé. Ces billevesées répandues à profusion et colportées dans les villages par les petits journaux populaires et par la propagande des commis-voyageurs ne rencontrent malheureusement aucun contradicteur, et c'est là ce qui révèle toute l'étendue de la faute commise par le parti conservateur, qui, au lieu de combattre à armes égales le parti révolutionnaire, au lieu d'avoir aussi sa petite presse, au lieu de disputer le terrain, pied à pied, a laissé par sa négligence le champ libre à ses adversaires et leur a permis d'empoisonner d'idées fausses et de préjugés absurdes l'esprit crédule des paysans qui voient aujourd'hui partout le spectre noir et qui croient sérieusement à l'existence d'un gouvernement de curés.

Il appartenait au parti conservateur d'opposer partout l'antidote au poison, et c'est pour ne l'avoir pas fait qu'il a perdu beaucoup de terrain et semble, en effet, fléchir et reculer devant la Révolution triomphante.

Le conseil des ministres a discuté mardi la question de la date de convocation des électeurs pour le remplacement des députés invalidés. On s'est ensuite occupé des présentations de chaque ministre pour les décorations à accorder à l'occasion du premier de l'an.

Les Chambres ouvriront leur session ordinaire de 1879 le 4 janvier, second mardi du mois, conformément aux prescriptions de la Constitution. Il n'y aura pas besoin de décret de convocation, la réunion des Chambres, à cette date, ayant lieu de plein droit, comme l'ont d'ailleurs fait remarquer les présidents des deux Chambres en levant la séance.

Un aimable échantillon de l'esprit de certaines feuilles. Un journal algérien, l'Indépendant, termine ainsi le récit de l'incendie du théâtre de Constantine :

20

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION
DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

Mon défaut, à moi, était d'écrire trop vite et de serrer mes lettres, comme si j'avais été condamné à en faire tenir le plus grand nombre possible dans le plus petit espace possible. Mon cahier était installé bien carrément sur la table ; j'avais disposé un garde-mais sur la page encore blanche, et placé ma feuille de papier brouillard à portée de ma main gauche, en cas de malheur. Je me penchai sur mon cahier, après avoir jeté un regard attentif sur l'A du père Wächter, pour en bien reproduire la forme.

Craignant de faire un A trop plat, je lui donnai peut-être un peu trop d'ampleur, surtout au sommet ; mais, en somme, c'était un bel A, dont j'avais le droit d'être fier ; le mot Aimez, tout entier, me parut un chef-d'œuvre d'ensemble : il est vrai que j'y avais mis le temps ; mais, comme dit cet autre : « Le temps ne fait rien à l'affaire, pourvu que les choses soient bien faites. »

La première ligne mérita l'approbation du père Wächter, qui passait dans les bancs et faisait à voix basse des observations aux écoliers sur la manière de se tenir et de former les lettres.

Quand le père Wächter me dit : « Voilà une bonne écriture ! je suis content de toi, quoique ce ne soit pas encore ce qui s'appelle *perlé*, » je me tins à quatre pour ne pas lui répondre : « Qu'est-ce que vous direz donc quand je vous réciterai mon histoire ! » Mais je ne lui dis rien, pour lui en laisser la surprise.

Comme je terminais ma cinquième ligne, je fis un gros pâté. Pendant que je l'enlevais en tamponnant à petits coups avec mon papier brouillard, je me demandai si je n'aurais pas par hasard oublié ma leçon d'histoire.

Pour m'en assurer, je me la récitai en moi-même tout en continuant à écrire. Mais l'attention ne peut pas se partager également entre deux objets ; je m'en aperçus bien en regardant la ligne que je venais d'écrire : sans que l'écriture eût changé, cette ligne était plus courte que les précédentes.

Je la relus, et je constatai que j'avais passé deux mots. J'avais écrit : *Aimez-vous les autres ?* Je rougis de mon ânerie, et je me mis à prendre en dégoût cette page que j'avais commencée avec tant d'ardeur. Néanmoins je résistai au désir de la déchirer, en songeant que le père Wächter nous avait délégué, une fois pour toutes, de déchirer

nos cahiers.

Je bouchai de mon mieux le trou qui restait au bout de ma ligne en y fourrant la série des chiffres arabes depuis 1 jusqu'à 7 ; c'est le remède qu'emploient ordinairement les écoliers en pareil cas.

LXII.

Mes chiffres n'étaient pas mal de leur personne, et ils étaient alignés avec une régularité satisfaisante. Ma page ne faisait pas encore trop mauvaise figure, mais elle n'offrait plus cette belle régularité et cette belle symétrie qui fait la vraie beauté d'une page d'écriture, et que je m'étais promis d'y mettre.

J'aurais beau m'appliquer maintenant, j'aurais beau faire des prodiges, la page était irrévocablement manquée : c'était un véritable échec dont rien ne pouvait me consoler, sinon le triomphe certain qui m'attendait à la récitation de l'histoire. Néanmoins, comme j'étais encore tout plein des bonnes résolutions que j'avais prises en moi-même, je me promis d'aller jusqu'au bout de la page en m'appliquant tout de même.

Mais, malgré cela, combien j'étais impatient de voir finir la leçon d'écriture ! Il faut croire que quelque chose de l'impatience de mon esprit se communiqua à ma main, à mon insu.

Je m'aperçus tout d'un coup que j'écrivais trop

vite et que mes lettres étaient trop plates ; profitant de ce que mon attention n'était pas là pour leur donner la chasse, mes deux défauts favoris étaient revenus au galop.

Cela durait depuis cinq lignes, et j'étais arrivé au bas de la page. Il ne me restait plus qu'à bourrer de chiffres les bouts de lignes demeurés vides. Je fis cette besogne avec un vrai dégoût et par pur acquit de conscience.

Ceux qui arrivaient les premiers au bas d'une page attendaient les autres ; car nous devions recommencer la page suivante tous ensemble, d'après un nouveau modèle.

C'était pour le père Wächter un moment très-critique, pendant lequel sa patience était mise à de rudes épreuves ; comme c'était pour nous un moment d'oisiveté et de dissipation, nous le faisons durer le plus longtemps possible. Notre procédé était bien simple.

Les trois quarts et demi de la classe couraient la poste pour arriver bien vite au bout de la page. Trois ou quatre compères écrivaient au contraire avec une telle lenteur, qu'ils étaient en retard sur les autres d'un grand quart d'heure. Les boulettes de papier mâché volaient, les pâtés d'encre pleuvaient, de grands coups de poing s'échangeaient par-dessus la table, et de grands coups de pied par-dessous. Il y avait des soubresauts de jambes que l'on pique, des moulinets de bras que l'on

« Ce théâtre fut bâti avant le coup d'Etat, par le trop célèbre général de Saint-Arnaud, qui partit de Constantine pour aller rejoindre Bonaparte et l'aider dans son crime.

» Cette paternité seule nous empêcherait de regretter ce monument. »

Est-ce assez beau ?

Nous croyons savoir qu'une plainte vient d'être adressée à M. le ministre des affaires étrangères, par la nonciature du Saint-Siège à Paris, au sujet de différents dessins grossiers, publiés sur le clergé par des journaux satiriques illustrés.

Le comité des Dix-Huit a repris ses fonctions de surveillance occulte. Les dix-huit membres qui en font partie sont restés à Paris, et se réuniront deux fois par semaine à des domiciles différents pendant l'absence des deux Chambres.

On voit que la confiance des républicains de la Chambre basse dans le cabinet actuel n'est pas exagérée.

A propos d'élections sénatoriales, nous connaissons un fait particulier qui mérite d'être mentionné.

Un candidat sénatorial d'un département du Midi qui passe pour un révolutionnaire ardent, mais qui est aussi couvert de dettes que dépourvu de solvabilité, reçoit en ce moment un concours des plus actifs de presque tous ses créanciers, qui se trouvent éparpillés dans le département où il se présente, et qui ne comptent absolument que sur son élection pour rentrer dans ce qui leur est dû.

La France a publié sous ce titre, l'Alternative, un article où elle établit, avec une logique qui rappelle les beaux jours de M. E. de Girardin, qu'il n'y a d'alternative qu'entre la République et la Royauté.

« Le comte de Chambord et M. Albert de Mun, c'est la logique.

» Le prince Napoléon-Eugène et M. Paul de Cassagnac, c'est l'inconséquence.

» Le comte de Chambord et M. Albert de Mun, c'est l'hérédité sans solution de continuité jusqu'à extinction de dynastie, et il a plu à cette hérédité de se qualifier « le droit divin ».

» Que sont le prince Napoléon-Eugène et M. Paul de Cassagnac, agitant le drapeau de l'Appel au peuple et ayant la prétention de personnifier « le droit populaire » ?

» Ils sont le vol à l'hérédité, puisqu'elle appartient exclusivement et logiquement au légitime héritier du roi Charles X; ils sont la violation de l'élection de la base au faite, puisque le premier usage qu'ils en ont fait et qu'ils en feraient encore, ce fut et ce serait de l'escamoter pour mettre à sa place une prétendue hérédité de faux aloi qui blesse la raison et qui a contre elle l'expérience déci-

pince, des réclamations indignées, des rires, des cris d'animaux, des échanges de cartels; car l'oisiveté est la mère de tous les vices.

Arrivé au bas de ma page, je fis ce que l'on faisait d'habitude en pareil cas, je regardai autour de moi pour voir où les choses en étaient.

Trois écoliers seulement, moi compris, avaient le nez en l'air; les deux autres avaient si mauvaise réputation, que je rougis aussitôt de me trouver, pour ainsi dire, dans leur compagnie. Je dois ajouter tout de suite, pour n'être pas injuste avec eux, qu'ils étaient pour le moment d'une sagesse exemplaire.

Le premier comptait tout doucement des billes dans le fond de sa poche; quand une bille sonnait un peu trop fort, il renfonçait sa tête dans ses épaules et se mettait le poing devant la bouche en faisant des yeux tout ronds. Le second regardait si fixement le tableau que je le regardais à mon tour pour découvrir ce qu'il y voyait de si extraordinaire. Il n'y avait rien sur le tableau qui fût digne de fixer l'attention, sinon la belle écriture du père Wechter; mais ce n'est pas cela que notre camarade regardait.

Notre camarade était un peu idiot, voilà la vérité; il riait tout haut dès qu'on lui faisait une grimace ou qu'on lui faisait un signe; le pauvre garçon, pour échapper à la tentation, n'avait pas trouvé d'autre moyen que de regarder fixement un

sivo du passé, attendu que l'Empire de 1804 et l'Empire de 1852 n'ont pu transmettre ni l'un ni l'autre la couronne que l'un et l'autre avaient dérobée;

» Ils ne sont pas la liberté et ils sont la Révolution.

» Le lendemain d'une quatrième révolution qui tend à devenir de moins en moins probable en France, l'on comprendrait que l'hérédité reprit son cours et que « le droit divin » s'imposât de nouveau; mais sur quelle sorte de droit l'Empire se fonderait-il pour subjuguier la volonté populaire triomphante et comprimer la force révolutionnaire victorieuse ?

» Quels seraient ses titres ?

» — Waterloo et Sedan, la perte de Strasbourg et de Metz, ajoutée à celle de Cologne, de Mayence, d'Humingue, de Landau, d'Anvers et de Bruxelles.

» Quelles libertés la France aurait-elle de plus sous le règne de Napoléon IV que sous le règne du roi Henri V, sous le ministère de Paul de Cassagnac que sous le ministère Albert de Mun ?

» 1852 a montré ce que valaient les promesses napoléoniennes de Strasbourg et de Boulogne.

La France a très-bien précisé les vices originels de l'Empire, qui n'est qu'une forme révolutionnaire de laquelle s'éloignent chaque jour les conservateurs jadis inconsciemment bonapartistes et qu'il serait injuste de confondre dans la lourde responsabilité des expédients césariens.

Oui, Monsieur le Comte de Chambord « a pour lui la logique », la France le reconnaît; mais pourquoi, se repentant de la sincérité de cet aveu, oppose-t-elle le « droit divin » au suffrage universel et l'autorité héréditaire à la liberté ?

Monsieur le Comte de Chambord a déclaré être partisan du « suffrage universel honnêtement pratiqué » et son programme a parmi ses bases l'exercice régulier d'un contrôle sérieux et les libertés publiques auxquelles « un peuple chrétien a droit ».

Repoussant les abus de « l'ancien régime », le Roi n'a pas permis pour tout homme de bonne foi la moindre équivoque sur le « droit divin », si étrangement dénaturé dans son sens très-clair par l'ignorance ou l'injustice des adversaires de la Monarchie traditionnelle.

L'alternative posée par la France doit donc être rétablie ainsi: La République qui ne peut donner ni l'ordre stable, ni la liberté saine, ou la Royauté plaçant sous la sauvegarde de l'hérédité l'alliance féconde de l'autorité et de la liberté.

Nous trouvons dans une correspondance de l'Estafette de curieux détails sur la situation de Florence.

La capitale de la Toscane est tellement mécontente depuis son annexion au nouveau royaume, ses finances sont dans un tel désarroi que toutes les coteries politiques, jusqu'ici hostiles, se sont réunies pour former « une sorte de Comité de salut public florentin, dirigé par un Conseil des Cinq! »

des coins du tableau.

Je suis sûr qu'il en avait mal aux yeux, et cependant il ne bronchait pas. Je n'avais éprouvé pour lui qu'une pitié passablement dédaigneuse. En le voyant si résolu à ne point mal faire et appliquant tout ce qu'il avait de volonté à ne point bouger, je fis un retour sur moi-même, et je rougis, car la volonté m'avait fait défaut dès la moitié de ma page, et il aurait été en droit, ce jour-là, de me rendre mon mépris.

(Magasin pittoresque.)

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Par extraordinaire

VENDREDI 27 décembre 1878.

La Fille de Madame Angot

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Clairville, Siraudin et Koning, musique de CHARLES LECOQ.

Distribution des principaux rôles. — Ange Pitou, M. Descamps; — Ponponnet, M. Boulanger; — Larivaudière, M. Leroy; — Trémitz, M. Servat; — Louchard, M. Letellier; — M^{lle} Lange, M^{lle} Rita Lélong; — Clairette, M^{lle} Thibaut; — Amarante, M^{lle} Dieudonné; — Javotte, M^{lle} Astruc, etc.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

« Au résumé, dit l'Estafette, un comité indigène, à la tête duquel n'ont pas craint de se placer le marquis de Torrighiani, le comte Arrivabene et M. Sestini, Sacerdoti, Carotti, Benini, etc., etc., vient de se résoudre à tout oser pour sauver les Florentins de leur excessive misère. En l'absence de plus en plus complète d'une initiative gouvernementale, ce comité... *farada se!* Gare donc à 1879!

» D'après les rumeurs de ce jour même, ce comité invitera, dimanche prochain, M. Angiolo Padovani, Angiolo de Gubernatis, Ubaldino Peruggi, W. H. Kay, Sebastiane Penzi, etc., etc., à venir exposer publiquement, devant ses deux cent cinquante membres, les plans que chacun de ces ingénieurs et désintéressés économistes proposent inutilement, depuis huit mois, à l'examen de l'administration provinciale. Puis, si l'un de ces plans est reconnu exécutable et capable de régénérer la cité, ledit comité exigera ouvertement de l'Etat italien, ou l'adoption immédiate de ce plan salulaire, ou... l'autorisation officielle pour les Toscans de veiller eux-mêmes à leurs uniques intérêts, sans davantage s'inquiéter des intérêts du royaume... trop ruineux pour eux! Témoin les 180 millions de dettes du municipe de Florence.»

Cette situation étrange est sans doute la conséquence des fautes du gouvernement italien; mais il n'en est pas moins vrai que l'autorité n'existe plus dans un pays où de pareils faits peuvent se produire.

Il y a, dans ce qui se passe à Florence, une tendance séparatiste manifeste.

D'après le *Piccolo*, de Naples, un des jurés tirés au sort pour la session où doivent avoir lieu les débats de l'affaire Passanante aurait reçu des lettres par lesquelles on le menaçait de balafre ses deux enfants au sortir de l'école.

Ce juré, qui est fort âgé, aurait déclaré qu'il ne se rendra en aucune façon à la cour d'assises dans le cas où il serait désigné par le sort pour siéger.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Changement de température extraordinaire! Après s'être tenu pendant deux jours à 4 et 5 degrés au-dessous de zéro, le thermomètre est remonté tout à coup à 5 au-dessus. C'est donc une différence de 40 degrés.

A quoi cela tient-il? cet état va-t-il durer ?

Le Bureau météorologique du *New-York Herald* a communiqué la dépêche suivante, datée de New-York, 23 décembre:

« Une tempête d'une grande énergie quitte les côtes américaines entre le 45° et le 50° degré de latitude. Le centre atteindra probablement les côtes de la Grande-Bretagne et de la France de bonne heure le 27. Vent d'est au nord-ouest, bourrasques, pluie, neige et froid. »

Hier, jour de Noël, toute la société de Saumur s'est donné rendez-vous sur la glace dans les fouilles près du Pont-Fouchard.

Les patineurs civils et militaires décrivirent avec la meilleure grâce et la plus grande assurance les évolutions les plus élégantes. Quelques dames et demoiselles se sont élancées sur les patins, faisant leurs premières armes sous la conduite de professeurs émérites qui les soutenaient et se mettaient gracieusement à leur disposition. Cet essai serait de bon augure; nul doute, si le temps le permet, que ces élégantes patineuses ne trouvent des imitatrices et qu'il ne se forme un nouvel élément pour grossir la société du Skating-Club.

Autour de l'enceinte réservée aux exercices, malgré le vent glacial qui soufflait du nord, et la neige sous les pieds, il y a eu toute la journée une foule nombreuse de spectateurs et de spectatrices qui prenaient une part bien vive aux émotions des acteurs du patinage.

Heureusement qu'une cantine largement pourvue donnait asile à tous. Les uns recevaient les félicitations pour leur élégance et la sûreté de leur course sur la glace, les autres pour leurs beaux débuts et l'espoir que le Skating-Club pouvait fonder pour son avenir.

Les prairies de Nantilly étaient également couvertes d'un très-grand nombre de patineurs qui se livraient à leurs ébats avec un entrain aussi grand qu'au Pont-Fouchard.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur le chiffre adopté par le Sénat concernant l'augmentation de traitement des vieux desservants, des pasteurs protestants et des rabbins.

Ont voté pour l'augmentation de 400 fr. aux vieux prêtres qui n'ont que 900 fr. de traitement annuel :

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des cultes; de Marcère, ministre de l'intérieur, etc., etc.

M. Maillé et Janvier de la Motte ont voté contre l'augmentation, c'est-à-dire contre le ministère.

M. Berger, Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland, ont voté pour l'augmentation, c'est-à-dire avec le ministère.

M. Benoist n'a pas pris part au vote. La Chambre a rejeté l'augmentation par 255 voix contre 188.

Le gouvernement a donc été mis en minorité par 255 députés. Reste à savoir si le ministre des cultes, M. Bardoux, battu par la Chambre, prendra leur vote au sérieux. Il y a quelques années, en pareil cas, un autre ministre républicain, M. Victor Lefranc, donna sa démission, parce qu'il s'était trouvé battu par une voix de majorité!

Adoption par 368 voix de l'ensemble du budget des dépenses.

Ont voté pour : M. Janvier de la Motte, Maillé.

N'ont pas pris part au vote : M. Benoist, Berger, Durfort de Civrac, de Maillé, de Soland.

Adoption par 421 voix du budget des recettes.

Ont voté pour : M. Berger, Durfort de Civrac, Janvier de la Motte, de Maillé, Maillé, de Soland.

N'a pas pris part au vote : M. Benoist.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a été autorisée à livrer, à partir du 23, pour les services des voyageurs et marchandises : 1° la section de la ligne de Châteaugontier à Angers; 2° l'embranchement d'Ecoiffant, entre la ligne du Mans à Angers et la station de Saint-Serge.

Lundi, les trains ont circulé sur la ligne. Le premier est parti d'Angers à 5 heures et quelques minutes du matin.

La loterie. — M. Teisserenc de Bort a l'intention de prendre un arrêté qui fixerait au 15 janvier le tirage de la loterie.

Voici ce à quoi on se serait arrêté. Le gros lot, d'une valeur de 450,000 fr., représenté par un service en argent massif, serait tiré le premier. On tirerait ensuite la presque totalité des gros lots; il y en a 2,000 environ dont la valeur est supérieure à 2,000 fr. Parmi eux se trouvent des lots de 50,000 et 15,000 fr.

Ce tirage des gros lots durera une huitaine de jours, à raison de 250 lots par jour.

ANGERS.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« On nous signalait ces jours derniers deux ou trois individus arrêtant, dans le passage du boulevard, les dames qui, le soir, se rendent au salut à la chapelle du *Corpus domini*, et leur demandant l'aumône avec insolence, sinon avec menaces. Ce sont probablement ces mêmes effrontés qui ont été rencontrés lundi au soir, rue Desjardins, au nombre de quatre ou cinq, arrêtant les passants, réclamant l'hospitalité, et avant qu'il leur fut répondu, répétant plusieurs fois: « Ça ne peut pas durer longtemps. » Ce sont tous de grands garçons d'une vingtaine d'années, qui se disent étrangers à la ville; l'un d'eux contrefait le bossu. »

SEGRÉ.

Bohémiens et voleurs. — On lit dans le *Mercur* Segréen:

« Le mercredi 4 décembre dernier, jour de foire à Segré, une baraque de saltimbanques était établie sur la place principale de cette ville.

» On y montrait un beau singe et une

belle fille, dite la Belle Normande, femme Torpille, dont les doigts électrisés devaient soulager les amateurs de bien des douleurs et même de leur raoutre.

» Le personnel attaché à ce petit établissement était très-nombreux, on y remarquait surtout un tambour qui changeait souvent de vêtements, et qui se promenait tantôt en civil, tantôt en militaire.

» Que devait-il résulter de la présence de tous ces nomades dans notre ville? Des vols évidemment. Aussi M. le Commissaire de police de Segré avait-il l'œil ouvert sur tous ces industriels ambulants, qu'il soupçonnait avec raison d'être des voleurs à la tire.

» En effet, quelques jours après le départ de cette baraque, le Commissaire de police apprit qu'un vol assez important avait été commis au préjudice d'un bijoutier de Segré, et qu'un jeune homme attaché à la bande de ces soulageurs de pèches venait d'être arrêté au Lion-d'Angers, en flagrant délit de vol à la tire.

» Cependant aucune plainte n'était parvenue au Commissaire de police de Segré, qui pendant plusieurs jours avait suivi ces individus, que lui, ainsi que la gendarmerie, surveillaient activement.

» Enfin ce fonctionnaire, informé du vol commis chez le bijoutier de Segré, lequel, chose inexplicable, ne voulait à tout prix porter plainte, requit ce dernier de lui faire sa déclaration, ce qui amena l'arrestation de la bande à Angers.

» On espère que ces arrestations aideront à la découverte de vols plus considérables commis dans le département et les environs, car ces voleurs s'attaquaient de préférence aux boutiques de bijoutiers-horlogers.

Tours.

Mardi matin, vers 9 heures 1/2, le jeune enfant des époux Jobart, habitant le faubourg Saint-Symphorien, avait été abandonné un instant par sa mère, qui, ayant été obligée de porter quelque ouvrage dans le quartier, l'avait laissé seul à la maison. L'enfant s'approcha trop près d'un poêle chauffé au rouge. Le feu se communiqua à ses vêtements. Quand la malheureuse mère rentra, l'enfant avait cessé de vivre : une partie du corps de ce petit malheureux était carbonisée ; il était âgé de 3 ans 1/2.

(Indépendant.)

Nous lisons dans le *Publicateur de la Vendée* :

« Le tableau des délégués cantonaux inséré au dernier fascicule du *Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Vendée* nous indique ce qu'il faut entendre par la « République aimable et ouverte à tous. » Tous les conservateurs, fussent-ils investis depuis longtemps de la confiance du suffrage universel, c'est-à-dire députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, etc., en sont systématiquement exclus et remplacés, pour la plupart, par leurs concurrents malheureux. D'autre part, un certain nombre de délégués sénatoriaux ont été nommés, dans le but évident de les gagner à la candidature de M. Périer. »

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« Le 16 décembre, ils étaient à Précigné vingt-cinq ou trente qui, à coups de boules de neige, se faisaient une guerre acharnée.

» Passe un sieur Pierre Vauray, âgé de 46 ans. Une boule de neige le frappe à la figure. Il se baisse aussitôt pour en faire une autre et riposter. En ce moment son pied glisse et il tombe à la renverse.

» Quelques personnes s'approchent ; — aussitôt l'une d'elle pousse un grand cri : le malheureux avait cessé de vivre.

» Dans sa chute, la base du crâne avait porté sur la glace et un épanchement cérébral s'était produit. »

Un affreux accident est arrivé à la Ville-Borde (Sarthe).

Un malheureux jeune homme de 27 ans, le sieur Leprou (Ernest), se faisait la barbe devant sa cheminée, lorsqu'il fut pris d'une attaque d'épilepsie. Il tomba la figure sur des charbons ardents.

Lorsque sa mère rentra, quelques instants après, elle trouva le cadavre de son fils presque entièrement carbonisé. Ses vêtements avaient été entièrement détruits par les flammes.

On écrit de Dinard au *Petit Breton* :

« Les Frères avaient cent soixante-trois élèves quand on les a expulsés de l'école communale. Maintenant ils en ont cent quatre-vingt-trois bien présents et bien complétés ! En outre, soixante-six adultes inscrits dont une quarantaine suivent régulièrement les cours. »

» C'est vous dire que l'école laïque serait vide, malgré les coups de grosse caisse donnés par le maire, si elle ne se recrutait dans les communes environnantes.

» Il serait difficile d'affirmer, en présence de ces chiffres, que le renvoi des Frères était demandé par les pères de famille. Ils ont été tout simplement sacrifiés à la haine anti-religieuse qui anime presque partout les partisans de la République dite conservatrice. »

Baquet, l'assassin du gendarme Parras, qui s'était évadé de la prison de Blois, a été repris à la Haye-Descartes en Touraine. On a trouvé sur lui un revolver à six coups, chargé, et dix-huit cartouches. Questionné sur l'usage qu'il en voulait faire, il a répondu : « C'est pour les trois gueulards du parquet de Blois. »

Charmante nature !

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui redoivent sur leurs contributions sont priées de les solder.

Publications de mariage.

Louis-Maurice Sauvaget, employé de commerce, de Paris, et Fanny-Maria Dar-naull, modiste, de Saumur.

Jean Cheminade, marchand de parapluies, de Saumur, et Anne Meschen, domestique, même ville.

Auguste-Michel Lespagnol, boucher, de Saumur, et Jeanne David, cultivatrice, de Brain-sur-Allonnes.

Variétés.

LE PATINEUR.

Puisque le Skating-Club est revenu chez nous à la surface de la glace, parlons donc des diverses catégories de patineurs.

Il y a des variétés nombreuses de patineurs qui peuvent se ramener aux classifications suivantes :

Le patineur poseur — en général un étranger à la cité où il s'escrime. Il est venu sur la glace pour le plaisir des autres et non pour le sien. Il choisit le coin le plus élégant, le plus féminin, s'assied par terre, le plus près possible d'une jolie femme, boucle avec une grâce exquise, sans ôter ses gants, les courroies légères de ses patins qui sont des chefs-d'œuvre de serrurerie. Quand le patineur poseur semble avoir produit son effet, il s'écarte avec des façons de chatte effrayée, tourne, se laisse aller, part, revient, et glisse nonchalamment, de l'air d'un homme dégouté de la vie. Quelquefois il tombe, et la galerie s'aperçoit qu'il est pourvu de bretelles tricotées. Alors il n'a plus qu'à porter ailleurs ses talents.

Le patineur philosophe vient là en flâneur. Ses prétentions ne vont pas au-delà de l'équilibre. Il s'arrête volontiers pour « en griller une » ou boire un verre de punch à la cantine. Les patineurs philosophes vont généralement deux par deux, en causant du cours des sucres ou du futur Sénat. Le patineur philosophe est d'un naturel voluptueux et se livre à des réflexions saugrenues sur les belles patineuses qui font des chutes.

Le patineur sérieux. — Cette espèce est assez rare à notre époque, et ne se rencontre plus guère que dans les grands centres. Pour lui, le premier besoin de l'homme, c'est le patin. Depuis 1812, époque de sa naissance, il n'admet que deux événements principaux, l'hiver de 1829 et celui de 1848, célèbres par leurs froûts rigoureux.

Pour lui, le patin est un art bien plus compliqué que les mathématiques et la chimie. Il raconte que le patin a deux carres, que les carres anglaises sont supérieures aux carres françaises. Il démontre le dehors en avant et le dedans en arrière. Enfin, il dévoile les secrets du *Pas d'Adonis*, du *Pas d'Apollon*, du *Saut de Zéphire*, du *Beau Narcisse*, du *Postillon embourbé*, de la *Vénus*, du *Pas*

chéri, des *Tourtereaux*, etc. Le patineur sérieux est la plaie des amateurs de patin.

Le patineur soumis — inspire la pitié. Il pousse avec résignation le traîneau qui contient son épouse légitime ou l'objet de ses amours. C'est le serf attaché à la glèbe.

Le patineur enthousiaste. — C'est lui qui a les plus mauvais patins, qui patine le plus mal et qui tombe le plus souvent ; mais il s'amuse comme les rois d'autrefois. Il court, il saute, il renverse les gens décorés, il tombe aux genoux des femmes en traîneau ; il se relève tout meurtri, reçoit des injures et fait des excuses. Tout cela pendant cinq heures d'horloge. Puis il rentre chez lui l'homme le plus content de ce monde.

Physiologie de la patineuse. — Il n'y a que deux sortes de patineuses : celles qui sont mal faites et celles qui sont bien faites.

Faits divers.

LE PHYLLOXERA.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de rendre l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. — La circonscription administrative adoptée pour l'application des mesures à prendre contre l'extension du phylloxera est celle de l'arrondissement.

» Art. 2. — Les arrondissements déclarés phylloxérés sont les suivants : »

Suit une liste malheureusement trop longue, de toutes les localités phylloxérées dans chacun de nos départements.

La Vienne a été un peu plus épargnée et ne figure dans cette liste que pour les arrondissements de Poitiers et de Civray, où il existe seulement quelques points d'attaque.

Les départements de la région généralement bien plus maltraités que celui de la Vienne, sont les suivants :

« Charente. — Angoulême, Barbezieux, Cognac, Confolens, Ruffec.

» Charente-Inférieure. — Jonzac, Marennes, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Rochefort, La Rochelle.

» Deux-Sèvres. — Niort, Melle.

» Indre. — Le Blanc.

» Gironde. — Bordeaux, Bazas, Blaye, La Réole, Lesparre, Libourne. »

Il n'existe qu'un ou quelques points d'attaque dans les deux départements suivants :

« Loir-et-Cher. — Blois, Vendôme.

» Loiret. — Orléans. »

L'article 3 de l'arrêté de M. le ministre a rapport à l'introduction des vignes étrangères ou de celles provenant des vignes phylloxérées. Il est ainsi conçu :

« Art. 3. — Les vignes étrangères et celles provenant des arrondissements phylloxérés ne peuvent être désormais introduites dans les arrondissements autres que ceux ci-dessous désignés, qu'en vertu d'un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, pris sur l'avis conforme de la section permanente de la commission supérieure du phylloxera.

» Alpes (Basses-). — Digne, Forcalquier, Sisteron.

» Ardèche. — Privas, Largentière, Tournon.

» Bouches-du-Rhône. — Marseille, Aix, Arles.

» Charente. — Angoulême, Barbezieux, Cognac.

» Charente-Inférieure. — Jonzac, Marennes, Saint-Jean-d'Angély, Saintes.

» Dordogne. — Bergerac.

» Drôme. — Valence, Die, Montélimar, Nyons.

» Gard. — Nîmes, Alais, Uzès, Le Vigan.

» Gironde. — Bordeaux (rive droite de la Garonne), Blaye, La Réole, Libourne.

» Hérault. — Montpellier, Lodève.

» Isère. — Vienne.

» Var. — Draguignan, Brignolles, Toulon.

» Vaucluse. — Avignon, Apt, Carpentras, Orange.

» Art. 4. — Les préfets de tous les départements adresseront au ministre de l'agriculture et du commerce, avant le 4^{er} octobre de chaque année, une carte indiquant les progrès de l'invasion du phylloxera, destinée à l'établissement de la carte générale phylloxérique de la France qui devra paraître avant le 4^{er} décembre.

» Art. 5. — La carte générale susvisée sera datée, à chaque renouvellement prescrit par la loi, et sera tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour qu'il en soit distribué, dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, ainsi que dans les communes des départements viticoles, suivant les besoins du service. »

Les deux derniers articles ont rapport aux arrêtés pris antérieurement par les préfets et qui sont abrogés, et à l'application du nouvel arrêté ministériel.

La neige. — On écrit de Bagnères que les intrépides habitants de l'observatoire du Pic du Midi, le général de Nansouty et ses compagnons, sont bloqués par les neiges depuis plusieurs jours.

Le fil télégraphique est rompu et toutes les communications sont interceptées.

Des montagnards énergiques ont résolu d'aller porter secours à M. de Nansouty. Sous la conduite de l'observateur ordinaire du pic, que l'hiver a surpris à Bagnères, ces hommes dévoués frayent leur passage à travers les neiges.

Le train de voyageurs n° 46, allant d'Avricourt à Paris, a été arrêté la nuit dernière par les neiges entre Emberménil et Marainviller, kil. 398 ; la voie descendante est obstruée par la neige ; la circulation est établie sur la voie unique montante entre Lunéville et Emberménil. Des précautions sont prises par le service de la voie.

Des ouvriers auxiliaires et des détachements de troupes devaient intervenir.

L'abondance de la neige cause une grande perturbation dans la marche des trains entre Bellegarde et Genève.

Le transport des marchandises est arrêté sur Genève.

On télégraphie de Londres, 23 décembre : Quatorze trains de chemins de fer sont bloqués par les neiges dans le nord de l'Écosse.

Une famille brulée. — Un horrible événement vient de jeter la consternation dans le joli petit hameau du Val-Notre-Dame, commune d'Argenteuil.

Une lampe à essence minérale, tombée par mégarde dans le foyer, a brûlé toute une famille : le père, la mère et deux enfants.

Les deux enfants et la mère ont succombé.

Le père, horriblement brûlé, est traité à l'hospice d'Argenteuil. On espère le sauver ; mais il sera nécessaire de lui couper le bras gauche dont les chairs sont entièrement détruites.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies. 8.

La charmante nouvelle de M^{lle} MARTHE LACHÈSE, la *Pupille de Salomon* (un volume de 365 pages), dont la publication vient d'avoir lieu dans l'*Echo Saumurois*, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DEZÉ, libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalésière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816: Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,652: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalésière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du fole qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; CONDRAUD; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LUYÈQUE, négociant, rue Plantagenet; BRITTAULT-DÉLAGRÉE. — Bangé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 DÉCEMBRE 1878.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4	76 40	16	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	365			Canal de Suez	723 75	3 75		
3/4 amortissable	79 95	30	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810 35	3 75		Crédit Mobilier esp.	760			
1/2	107 50		Soc. gén. de Crédit industriel et				Société autrichienne	555	5		
5/8	113 00	17	com. 125 fr. p.	667 50			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor, 1. payé.	510		Crédit Mobilier	493 75	3 50		Orléans	369			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	243		Crédit Foncier d'Autriche	568 75			Paris-Lyon-Méditerranée	365			
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	519	1 50	Charentes, 500 fr. t. p.	672 50			Est	355 75			
— 1865, 4/100	529		Est	672 50			Nord	379 75			
— 1869, 3/100	414	2	Paris-Lyon-Méditerranée	1080			Ouest	364 75			
— 1871, 3/100	403 75	25	Midi	855	5		Midi	364 50			
— 1875, 4/100	515	2	Nord	1392 50	2 50		Charentes				
— 1876, 4/100	513	1	Orléans	1163 75	16 25		C ^o Canaux agricoles	216 25			
Banque de France	3110	15	Ouest	737 50	2 20		Canal de Suez	555			
Comptoir d'escompte	758 75	2 50	Compagnie parisienne du Gaz	1280	10						
Crédit agricole, 200 f. p.	470	10	C. gén. Transatlantique	500	5						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).		8 — 31 — — omnibus.	
8 — 56 — — omnibus-mixte.		9 — 40 — — express.	
1 — 25 — — soir.		12 — 40 — — omnibus-mixte.	
4 — 10 — — omnibus.		1 — 41 — — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — omnibus.		10 — 28 — — express-poste.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

BUREAUX : 29, RUE SAINT-ROCH. 46^e ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 7 francs; Départements, 8 fr. 50. MUSÉE et MODÈS réunis : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verno, etc. Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente.

Collection : les 30 premiers volumes, chacun, Paris, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs; Départements, 8 fr. 50 franco.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTES.

Complément facultatif du MUSÉE MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE 29^e ANNÉE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes, etc., Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs.

Etude de M^e CH. BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

ASSISTANCE JUDICIAIRE. Séparation de corps et de biens.

Suivant jugement par défaut rendu par le tribunal civil de Saumur, le trente-un août mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Entre M^{me} Marie Lemoine, épouse de M. Pierre Boistard, maréchal, demeurant aux Rosiers, « admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, » par décision du bureau, en date du huit novembre mil huit cent soixante-seize; »

Demanderesse, ayant pour avoué M^e Beaurepaire;

Et le sieur Pierre Boistard, maréchal, demeurant en dernier lieu aux Rosiers, actuellement sans domicile ni résidence connus;

Défendeur, défaillant;

Il résulte que ladite dame Boistard a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué soussigné.

(673) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Pour 3, 6 ou 9 ans, à dater du 1^{er} janvier 1880.

DU DROIT DE PÊCHE SUR LE THOUET,

Depuis son embouchure jusqu'à l'embouchure du canal de la Dive.

L'adjudication aura lieu le samedi 4 janvier 1879, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER.

S'adresser, pour renseignements, au notaire. (667)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire.

A VENDRE

LA FERME DE CHAMPCOURBET

Commune de Saint-Lambert-des-levées.

D'une contenance de 14 hectares 51 ares 49 centiares.

S'adresser à M^e LAUMONIER, et, le samedi, à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, en l'étude du notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire.

A VENDRE

LA FERME DE PANVIGNE

Commune de Villebernier.

Exploitée par les époux Delaunay, d'une contenance de 3 hectares.

S'adresser à M^e LAUMONIER ou à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire.

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. PORTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

RHUMATISMES

Neuf guérisons sur dix par le

SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER

la Boîte 3 fr. SEUL DÉP. 3 Boîtes 8 fr. par CHEVRIER, ph^o, 21, r. Montmartre, Paris

EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de pureté.

Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

A VENDRE BEAU CHEVAL

Excellent sous tous les rapports.

S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent. (639)

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS

SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encasement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE

99, rue Richelieu, 99

PARIS

Maison J.-P. LAROZE & C^o, Pharm^o

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUVRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.